

Edito de Pascal LELIEVRE :

Voici quelques nouvelles de la vie de notre commune. Je souhaiterais tout d'abord revenir sur notre visite chez nos amis Solesmois au mois d'Avril, qui nous ont réservé un accueil des plus convivial et chaleureux. J'ai, à cette occasion, reçu des mains du maire, Paul Sagniez, la médaille de la ville de Solesmes. Notre troupe de théâtre y a donné une excellente représentation, et je tiens encore à les féliciter.

Nous les recevrons le 6 Aout 2017 lors du comice cantonal que nous organiserons sur la commune.



Retenez bien cette date, nous aurons l'occasion d'en reparler, et aurons besoin de toutes les bonnes volontés. Vous avez sans doute remarqué la présence d'un nouvel agent au service technique, il s'agit de Guillaume Mattiuzzo, venu renforcer l'équipe depuis le 1^{er} Avril.

Je souhaite à tous un très bon été, après un printemps qui aura battu des records de pluviométrie.



Le repas des associations le 15 avril

Le traditionnel repas des associations, qui s'est déroulé à la salle des fêtes le vendredi 15 avril dernier, auquel j'ai participé avec mes adjoints, a rassemblé 180 convives. L'APEI (Association des Parents d'Enfants Inadaptés), une des 23 associations que compte la commune, avait pris en charge l'animation.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué au succès de

Je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué au succès de cette soirée et Gérald Gauclin, adjoint, qui a coordonné son organisation.

La fête de la Saint-Jean organisée par le Comité des Fêtes le 18 juin

280 personnes se sont retrouvées sur le site de Bellevue pour renouer avec la tradition du feu de la Saint-Jean. Solesmiens et habitants de la région ont pris part à cette soirée animée par la Band 'Amis, groupe musical de Sablé. Après avoir partagé le cochon grillé. La fête s'est poursuivie autour du feu de la Saint-Jean et d'un bal Bravo à Michel Gandon et son équipe pour la parfaite organisation de cette soirée.



Passage du jury communal des maisons fleuries 2016

Vous avez été nombreux à vous inscrire en mairie pour participer au concours 2016 des maisons fleuries de Solesmes et je les remercie. Le jury passera courant juillet comme prévu.

Le 28 juillet prochain, c'est le jury régional qui viendra apprécier le fleurissement de la commune, mais également son environnement, sa propreté et nous permettre, je l'espère, de conserver notre 2° fleur.

Mairie: Place Madame Cécile-Bruyère - 72300 Solesmes - Tél: 02.43.95.45.11.

Fax: 02.43.95.24.65. - E.Mail: mairie.solesmes@wanadoo.fr

Site internet: www.solesmes72.fr

..Petits rappels

Démarches d'urbanisme à effectuer en mairie

Ayant constaté qu'un certain nombre d'entre vous ne connaissent pas l'obligation d'effectuer une démarche en mairie avant d'effectuer des travaux, je me permets de vous rappeler les règles que nous impose le Code de l'Urbanisme pour :

- TOUTE MODIFICATION DE L'ASPECT EXTERIEUR (par exemple : changement de couleur, matériaux, de la façade, des fenêtres, portes, porte de garage ... installation de volets battants ou roulants modification de la clôture)
- TOUTE EXTENSION (par exemple : préau, véranda, pergola)
- ... TOUTE NOUVELLE CONSTRUCTION (par exemple : abri jardin, piscine, préau)

En effet, votre projet n'étant pas toujours conforme aux règles d'urbanisme en vigueur, le vous conseille d'effectuer une démarche en mairie AVANT DE COMMANDER DE VOS TRAVAUX.

Conséquences de l'interdiction prochaine de l'usage des produits phytosanitaires Maigré l'entretien permanent par nos agents et suite à une période très pluvieuse qui a considérablement favorisé la végétation, nos trottoirs, allées et aires de stationnement sont de plus en plus enherbés : comme je vous l'ai annoncé à la cérémonie des vœux du Maire, certaines zones resteront vertes mais entretenues pour respecter les prochaines réglementations.

AIDEZ-NOUS dans cette démarche pour préserver notre environnement !

Il est interdit de brûler à l'air libre les déchets verts

Conformément à la circulaire ministérielle du 18 novembre 2011 et au Règlement Sanitaire Départemental de 2010, il est rappelé que le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit.

Etant considérés comme des déchets ménagers et assimilés, ils doivent être déposés à la déchetterie.

En bref

PROJET D'AMENAGEMENT D'UN FUTUR LOTISSEMENT PRIVÉ

Dans le cadre du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme), les propriétaires de la parcelle située entre la rue Angevine et le chemin de la Sénotière ont décidé de la vendre à Foncier Aménagement, dans le cadre de l'aménagement d'un futur lotissement privé. Le dossier sera bien sûr soumis à l'avis du Conseil Municipal qui sera attentif au projet présenté. La commune de Solesmes reste propriétaire du puits se situant au milieu de cette parcelle.

QUELQUES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 13 JUIN 2016

- Choix des entreprises pour les travaux à l'espace Jérôme-Gruer : travaux en septembre
- o Réalisation de la deuxième tranche de travaux de trottoirs et aires de stationnement allée de Galichon : mi-septembre

WIS FAVORABLE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR CONCERNANT LE PROJET D'ALIENATION DU CHEMIN RURAL N° 15

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du mercredi 4 mai au vendredi 20 mai 2016 portant sur l'aliénation du chemin rural n° 15, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

ARRETES MUNICIPAUX

O Création d'une place supplémentaire de stationnement réservée aux personnes handicapées place Dom Guéranger

Suppression, par mesure de sécurité, des deux places de stationnement devant la crêperie.
 N'hésitez pas à utiliser le parking du Clôteau, sur lequel des travaux de consolidation du revêtement sont prévus.



A cette occasion, restez vigilant et n'hésitez pas à faire appel à la gendarmerie pour la surveillance de votre maison pendant votre absence.

Si vous observez

Si vous observez des allées et venues inhabituelles n'hésitez pas à composer le 17.

Pendant votre absence, des associations sur Sablé sont à votre dispositition pour l'entretien de votre maison ou pour s'occuper de votre animal de compagnie.

Mairie: Place Madame Cécile-Bruyère - 72300 Solesmes - Tél: 02.43.95.45.11.

Fax: 02.43.95.24.65. - E.Mail: mairie.solesmes@wanadoo.fr

Site internet: www.solesmes72.fr